



AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur du Règlement numéro 1318-1

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, que le conseil municipal a adopté, le 17 novembre 2025, le Règlement numéro 1318-1 amendant le Règlement numéro 1318 décrétant une dépense et un emprunt de 154 100 \$ pour le prolongement d'égout sanitaire de la montée de la Rivière-du-Sud.

QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé le Règlement numéro 1318-1 le 28 novembre 2025.

QUE les intéressés peuvent prendre connaissance dudit règlement au bureau de la Ville de Montmagny.

QUE le Règlement numéro 1318-1 entre en vigueur conformément à la loi.

Fait à Montmagny ce 2^e jour du mois de décembre deux mille vingt-cinq.

La greffière,

M^e Karine Simard, avocate